

# INFO SPPROC

Mars 2023

## Mot du président

L'année 2023 est bien commencée et les prochaines semaines vont être pleinement remplies pour le SPPROC. Élections des délégués de secteurs, ouverture de la période de mise en candidature pour les élections aux postes du CE et Assemblée générale annuelle sont au menu.

Parlant des postes vacants au CE, nous avons la chance d'avoir nommé Sandrine Beaulieu au Secrétariat par intérim au CE du 30 janvier. Sandrine fait déjà un excellent travail sous la généreuse supervision de Nathalie et elle s'acquitte de ses tâches avec minutie et professionnalisme. Son poste sera toutefois ouvert aux personnes qui voudraient poser leur candidature, tout comme ceux de la Présidence et de VP-Relations de travail.



## Comité Formations et perfectionnement

Pédagogia est un centre de formation continue et d'expertise pédagogique en sciences de la santé. Ce centre fait partie de la Faculté de Médecine, mais il est ouvert à tous nos PPRs.

Sur leur site, vous pouvez voir les offres de formation.

Cet hiver, il y aurait la formation suivante qui pourrait intéresser des PPRs :

- La gestion du temps : l'apprendre en vue de l'enseigner.

Voici le lien pour voir les offres disponibles :

<https://www.fmed.ulaval.ca/faculte-et-reseau/nos-services/pedagogia/offre-de-formation>.

Nous vous incitons fortement à vous prévaloir de votre droit à ce service et surtout, à ne pas hésiter à faire part à votre patron de votre désir de suivre telle ou telle formation en lien avec votre travail. Au cas où vous seriez mal à l'aise, consultez votre délégué syndical qui se fera un plaisir de vous guider dans votre démarche. Si vous suivez une formation, vous devez l'inscrire dans votre feuille de temps avec le code FORM. Vous pouvez également inscrire le nom de la formation ou autre information pertinente dans la case 'Commentaires'.

Parfois, les frais peuvent être payés directement par le chercheur. Souvent, le PPR paiera les frais et se fera rembourser en entrant les coûts dans Logibec comme pour un congrès. N'oubliez pas qu'il faut une autorisation du chercheur si vous voulez être remboursé.



## Élections des délégués

Les élections des délégués auront lieu au courant du mois de mars. Tous les postes sont ouverts et les élections prendront la forme de mini-rencontres virtuelles où vous serez appelés à poser votre candidature et à voter. Une bonne occasion de s'impliquer dans le SPPROC si vous n'avez pas beaucoup de temps disponible !



## Élections aux postes du CE

Les postes en élection sont ceux de Présidence, de VP-relations de travail et de Secrétariat. La période de mise en candidature s'ouvrira à la fin mars, soit un mois avant l'AGA du 28 avril, et se terminera 10 jours avant celle-ci. Vous êtes encore tous bienvenus à poser votre candidature !



## Les Prix d'excellence

Plus que deux semaines pour poser votre candidature aux Prix d'excellence des professionnels de recherche. C'est court, mais il faut oser pour faire rayonner votre laboratoire par la reconnaissance de vos réalisations. 15 000 \$ en bourses ! Nous sommes là pour vous aider au besoin.

<https://frq.gouv.qc.ca/programme/prix-dexcellence-des-professionnels-et-professionnelles-de-recherche-2023-2024-frqs/>

Fin du concours : mercredi 15 mars 2023 à 16 h.



## Attention codes Logibec

Lorsque vous remplissez votre feuille de temps, et qu'il y a une erreur (par exemple sur le code utilisé MALAD au lieu de RECHE), votre gestionnaire devrait s'en apercevoir et faire les modifications ou du moins communiquer avec vous pour vérifier le code réel à mettre. Si vous vous rendez compte qu'un code a été

*\* Le genre masculin n'est employé que pour alléger le texte, mais désigne autant le féminin que le masculin.*



## Retrouvez-nous

### SPPROC

Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval, CHUL  
2705 Boul. Laurier, Québec, Qc, G1V 4G2, Local R-00771  
Tél. 418-525-4444 # 47787  
[secretariat@spproc.com](mailto:secretariat@spproc.com)

Pour toute urgence, vous pouvez joindre un membre du CE à ce numéro :

**418-262-0543**



modifié après validation de votre gestionnaire et donc qu'il a été changé par la rémunération, svp nous en avertir car la rémunération n'est pas autorisée à le faire. C'est important que vous nous avertissiez quand il y a des cas de ce genre pour qu'on puisse régler la situation. Alors soyons vigilants ! ;)



## Saviez-vous que... ?

### INCIDENTS/ACCIDENTS

Les incidents/accidents sur le site du CHU de Qc-UL doivent obligatoirement être rapportés et faire l'objet d'une déclaration avec le formulaire '[Déclaration et grille d'analyse d'un événement accidentel](#)'. Le formulaire doit être complété avant de quitter l'établissement ou, dans l'impossibilité de le faire, aviser son gestionnaire le plus rapidement possible suivant l'événement. Il est essentiel pour l'admissibilité d'une personne en cas de réclamation subséquente (assurance-accident, CNESST...). De plus, tout ce qui peut occasionner un accident ou un incident devrait être rapporté pour analyse préventive et corrective.

**Le Conseil exécutif du SPPROC**